

**A PUBLIER DANS L'ECHO REPUBLICAIN
Et L'ACTION REPUBLICAINE
Rubrique annonces légales et administratives**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES FORÊTS DU PERCHE

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Sur le projet de modification du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Orée du Perche**

Par arrêté du 20 décembre 2019, le Président de la Communauté de Communes des Forêts du Perche a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Orée du Perche (territoire de Boissy-Lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes et Rohaire)

A cet effet, Monsieur Alain FERRAND a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera au siège de la Communauté de Communes des Forêts du Perche à Senonches et à la Mairie de La Ferté-Vidame du 14 janvier 2020 au 17 février 2020 pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de La Ferté-Vidame, le mardi 14 janvier 2020 de 9h00 à 12h00, le jeudi 23 janvier de 9h00 à 12h00 et le lundi 17 février 2020 de 9h00 à 12h00. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, et les observations sur le projet de modification N°1 du plan local d'urbanisme intercommunal pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la communauté de communes des Forêts du Perche à Senonches ainsi qu'en Mairie de La Ferté-Vidame.

Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à la Mairie de La Ferté-Vidame, 18 rue de Laborde, 28340 La Ferté-Vidame ou par voie électronique à l'adresse enquete.publique.PLUIOP@foretsduperche.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, au siège de la Communauté de Communes des Forêts du Perche, 2 rue de Verdun, 28250 SENONCHES.